

Rapport concernant les propositions formulées par les délégations s'agissant des travaux futurs de l'IGC, à la suite de l'examen du point 7 de l'ordre du jour et du bilan dressé à la clôture de la session le 24 juillet 2013

Renouvellement du mandat

Option 1 :

Compte tenu des recommandations du Plan d'action pour le développement, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renforcer le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de la façon suivante :

- a) au cours du prochain exercice biennal (2014-2015), le comité conclura ses travaux concernant les négociations sur la base d'un texte en vue de finaliser le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles;
- b) au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le comité mènera ses travaux en s'appuyant sur les activités qu'il a déjà réalisées et simplifiera les documents de travail WIPO/GRTKF/IC/25/5, WIPO/GRTKF/IC/25/6 et WIPO/GRTKF/IC/25/7 établis par l'OMPI, qu'il utilisera comme base de négociations.

Option 2 :

Compte tenu des recommandations du Plan d'action pour le développement, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renouveler le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de la façon suivante :

- a) au cours du prochain exercice biennal (2014-2015), et sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances, le comité continuera d'accélérer ses travaux concernant les négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles;
- b) au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le comité mènera ses travaux en s'appuyant sur les activités qu'il a déjà réalisées et utilisera comme base de négociations tous les documents de travail pertinents de l'OMPI, dont les documents WIPO/GRTKF/IC/25/5, WIPO/GRTKF/IC/25/6 et WIPO/GRTKF/IC/25/7, et d'autres propositions nouvelles.

Option 3 :

Compte tenu des recommandations du Plan d'action pour le développement, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renouveler le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de la façon suivante :

- a) au cours du prochain exercice biennal (2014-2015), et sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances, le comité continuera d'accélérer [en vue de les finaliser] ses travaux concernant les négociations sur la base d'un texte afin de

parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles;

- b) au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le comité mènera ses travaux en s'appuyant sur les activités qu'il a déjà réalisées et utilisera comme base de négociations tous les documents de travail de l'OMPI, dont les documents WIPO/GRTKF/IC/25/5, WIPO/GRTKF/IC/25/6 et WIPO/GRTKF/IC/25/7, ainsi que toute autre contribution écrite des membres.

Nombre de sessions de l'IGC

Option 1 :

Il y aura huit sessions de l'IGC au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Trois sessions thématiques et une session couvrant tous les thèmes par année.

Option 2 :

Trois sessions thématiques et une session couvrant tous les thèmes en 2014.

Option 3 :

Trois sessions thématiques et une session couvrant tous les thèmes en 2014. S'il y a lieu, l'Assemblée générale à sa session de 2014 étudiera la nécessité de tenir des sessions supplémentaires de l'IGC en 2015.

Option 4 :

Trois sessions thématiques en 2014, dont une partie couvrant tous les thèmes. S'il y a lieu, l'Assemblée générale à sa session de 2014 étudiera la nécessité de tenir des sessions supplémentaires de l'IGC en 2015.

Option 5 :

Trois sessions thématiques et une session couvrant tous les thèmes au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

Option 6 :

Trois sessions thématiques et une session couvrant tous les thèmes en 2014 et l'Assemblée générale à sa session de 2014 se prononcera sur les travaux futurs concernant 2015.

À propos de la tenue d'une conférence diplomatique

Option 1 :

L'Assemblée générale convoquera une conférence diplomatique le plus tôt possible au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

Option 2 :

L'IGC finalisera le texte d'ici septembre 2014; l'Assemblée générale à sa session de 2014 arrêtera la date à laquelle sera convoquée la conférence diplomatique d'ici la fin de 2014.

Option 3 :

Les assemblées générales de 2015 se prononceront sur la convocation éventuelle d'une conférence diplomatique.

Option 4 :

Le comité est prié de soumettre à l'Assemblée générale de 2015 le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront la protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'Assemblée générale à sa session de 2015 examinera le texte et fera le point sur l'avancement des travaux et se prononcera sur la convocation d'une conférence diplomatique.

Études/Exemples

Option 1 :

Les participants sont invités à soumettre des exemples pour nourrir le débat sur les objectifs et les principes, ainsi que sur chaque article proposé, y compris en présentant des exemples d'objets pouvant bénéficier d'une protection et d'objets qu'il n'est pas prévu de protéger.

Afin d'être tenu informé de l'incidence de ses travaux et de favoriser leur avancée, l'IGC est encouragé à demander des études.

Option 2 :

Pas de mention d'études ou d'exemples dans le mandat.

Option 3 :

En vue d'approfondir le débat, de résoudre les points de divergence et de parvenir à un consensus sur les principes et objectifs de l'instrument ou des instruments ainsi que sur les principaux articles, le comité demande au Secrétariat de rassembler des informations supplémentaires dans un document. Ce document contiendra des informations et des exemples concrets en indiquant le lien qui existe avec les articles en question. Il visera à mieux éclairer le débat lors des sessions couvrant tous les thèmes et des sessions thématiques.

Propositions

Proposition 1 (GRULAC) :

Chaque session de l'IGC sera précédée d'une réunion de haut niveau d'une journée avec les ambassadeurs et les hauts fonctionnaires pour échanger des points de vue sur les principales questions de politique générale en rapport avec les négociations, afin de mieux éclairer/orienter le processus.

Proposition 2 (groupe de travail autochtone/Pérou) :

Le comité prend note de la proposition du groupe de travail autochtone de tenir une session spéciale/une réunion intersessions/informelle, en fonction de la capacité à obtenir un financement, dans le but de permettre aux États membres et aux observateurs des communautés autochtones et locales d'échanger leurs points de vue sur les questions en lien avec l'ensemble des trois textes.